

GRAND POITIERS

Communauté d'agglomération

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	31 mars 2017
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	15
N° identifiant	2017-0132

Titre	Budget Principal : Création des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) du mandat 2017-2020
-------	---

Rapporteur(s)	Claude EIDELSTEIN
Date de la convocation	10/03/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. BLANCHARD F. et M. ROBLOT

PJ.	Annexe délibération AP CP Budget Principal Grand Poitiers
-----	---

Membres en exercice	91
Quorum	

Présents	76
	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMpte - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Pascal ABADIE le conseiller communautaire suppléant
Présents	76
	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLE - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMpte - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOIX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Pascal ABADIE le conseiller communautaire suppléant

Absents	10
	M. Philippe BROTTIER - M. Gilles MORISSEAU - Mme Joëlle PELTIER Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Hubert BRACHET - M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires

Mandats	5	<u>Mandants</u>	<u>Mandataires</u>
		Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel	Monsieur BELGSIR El Mustapha
		Madame BRINGER Ghislaine	Monsieur ROUX Christian
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame PROST Marie-Dolorès	Madame DAIGRE Jacqueline
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Madame SARRAZIN-BAUDOUX Christine

Observations	Mmes DAIGRE, DELHUMEAU-DIDELOT, PROST et MM. BLANCHARD, POTHIER-LEROUX et ROBLOT votent contre le BHNS et NPRNU
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Budget - Finances

Article 1 : Créations des nouvelles AP 2017 et de leurs affectations

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-36.

Les dépenses d'investissement peuvent faire l'objet de dotations budgétaires selon un classement effectué par **autorisation de programme (AP)**, lesquelles constituent alors la limite supérieure de l'engagement pouvant être effectué pour le financement des investissements concernés. Les AP demeurent valables, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Les AP peuvent être révisées à chaque Conseil communautaire.

Dans la limite de ces autorisations de programme, des **crédits de paiement (CP)** sont inscrits annuellement au budget. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire sera amené à voter :

- **Les autorisations de programme**, qui constituent, selon la loi « la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées ». Elles constituent des programmes d'investissement pluriannuels se rapportant à une ou plusieurs immobilisations. Elles ont vocation à être votées dans le cadre du Budget Primitif.

On distingue :

Les AP de projet (P): elles correspondent à des opérations d'envergure tant par leur poids financier que leur consistance (grosse opération immobilière, par exemple).

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, son montant est maintenu. Les crédits non consommés en année de clôture sont répartis sur les années suivantes.

Les AP d'investissement récurrent (R) : elles concernent des enveloppes attribuées systématiquement chaque année, notamment pour le fonctionnement des établissements communautaires (Mobilier, maintenance...).

En l'absence de décision contraire de l'assemblée délibérante, après clôture de l'exercice, le montant de l'AP est revu à la baisse pour la part des crédits non consommés en année de clôture.

- **Les affectations** : L'affectation des AP est le fait d'individualiser une opération ou une série d'opérations localisées et évaluées. Une autorisation de programme regroupe une ou plusieurs affectations. Une autorisation de programme peut être partiellement affectée. Toute affectation est directement rattachée à une seule autorisation de programme. Elles font l'objet d'un vote en chapitre opération.

A chaque niveau sont intégrées tant les dépenses que les recettes directes (subventions).

L'une et l'autre sont décidées en conseil qui approuve :

- Le millésime (l'année de création)
- Le libellé définitif
- La description du contenu et le périmètre
- Le montant (cette enveloppe financière est le maximum autorisé).
- La durée maximale

- Les crédits de paiement affectés en N

Par ailleurs, en gestion par AP/CP les reports sont exceptionnels. Ils sont autorisés uniquement la dernière année de l'affectation : en clôture d'exercice, une année complémentaire est automatiquement ouverte pour permettre les reports des crédits n en n+1. Ainsi, les engagements donnés par la collectivité conservent leur réalité comptable.

Les investissements sont regroupés par **domaines**, lesquels regroupent les AP concernées.

Les AP de cette **nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissement (PPI) 2017 – 2020** sont :

- réparties sur **9 domaines**
- et évaluées à un montant de **111 298 419 € en dépenses et 13 738 140 € en recettes**

Avec les reports de 2016 sur 2017, la PPI est de **114 953 587,03 € en dépenses et 13 738 140,00 € en recettes** (il n'y a pas de reports en recettes).

DEPENSES

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années
		REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
PPI 2017 - 2020						
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	55 570 526,33	3 617 307,33	8 589 907,00	12 207 214,33	13 575 466,00	29 787 846,00
SPORTS	19 275 753,55	17 699,55	4 378 613,00	4 396 312,55	5 589 414,00	9 290 027,00
DEVELOPPEMENT URBAIN	14 140 294,00	0,00	3 972 824,00	3 972 824,00	4 201 533,00	5 965 937,00
ECONOMIE	7 022 476,00	0,00	2 266 538,00	2 266 538,00	2 557 969,00	2 197 969,00
VIE CULTURELLE	6 312 263,00	0,00	1 946 323,00	1 946 323,00	1 833 640,00	2 532 300,00
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	7 883 253,15	18 180,15	2 013 573,00	2 031 753,15	2 590 000,00	3 261 500,00
UNIVERSITE	1 900 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	1 050 000,00	
AUTRE PATRIMOINE	2 408 800,00	0,00	1 060 800,00	1 060 800,00	1 169 000,00	179 000,00
SOLIDARITE	440 221,00	1 980,00	195 491,00	197 471,00	89 750,00	153 000,00
Total	114 953 587,03	3 655 167,03	25 274 069,00	28 929 236,03	32 656 772,00	53 367 579,00

RECETTES

RECETTES PAR DOMAINE	Montant	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
		REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
PPI 2017 - 2020						
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	6 800 405,00	0,00	1 061 162,41	1 061 162,41	3 556 642,00	2 182 600,59
SPORTS	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		
DEVELOPPEMENT URBAIN	1 027 383,00	0,00	374 783,00	374 783,00	355 518,00	297 082,00
ECONOMIE	807 653,00	0,00	360 000,00	360 000,00	290 000,00	157 653,00
VIE CULTURELLE	958 329,00	0,00	455 329,00	455 329,00	300 917,00	202 083,00
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2 994 370,00	0,00	869 465,00	869 465,00	884 945,00	1 239 960,00
UNIVERSITE	0,00	0,00				
AUTRE PATRIMOINE	1 094 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	624 000,00	
SOLIDARITE	16 000,00	0,00			16 000,00	
Total	13 738 140,00	0,00	3 630 739,41	3 630 739,41	6 028 022,00	4 079 378,59

Il vous est proposé d'adopter :

- Les créations des nouvelles AP 2017 et leurs affectations
- Les CP 2017, sachant que ces derniers, par affectation, sont votés en chapitres opération
- Les CP 2018 qui seront automatiquement ouverts au 1^{er} janvier 2018
- L'autorisation des reports de crédits 2017 sur 2018 pour les affectations dont l'engagement comptable est, en 2017, positionné sur la dernière année.

Article 2 : Modification des chapitres opérations mentionnés dans les délibérations du 17 février 2017.

Les délibérations liées au PLU des 27 nouvelles communes de Grand Poitiers prévoient l'inscription de ces dépenses sur l'opération 1706 « PLU et ETUDES ». Hors, il convient d'imputer ces dépenses sur la nouvelle opération 1797 « PLU 27 Communes » proposée au vote du budget 2017. Les délibérations suivantes sont donc modifiées en conséquence : Délibérations n° 2017-0019; n° 2017-0020; n° 2017-0021; n° 2017-0029; n° 2017-0030; n° 2017-0031; n° 2017-0033; n° 2017-0043 et n° 2017-0054.

POUR	72	
CONTRE	9	M. Jacques ARFEUILLERE, M. Gérald BLANCHARD, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, M. Bernard PERRIN, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT, Mme Christiane FRAYSSE
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	7 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170331-Imc135521-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Décisions budgétaires

ANNEXE DELIBERATION CREATION DES AP / CP

BUDGET PRINCIPAL GRAND POITIERS

Les investissements sont regroupés par **domaines**, lesquels regroupent les Autorisations de Programme (AP) concernées.

Les AP de cette **nouvelle Programmation Pluriannuelle des Investissement (PPI) 2017 – 2020** sont :

- réparties sur **9 domaines**
- et évaluées à un montant de **111 298 419 € en dépenses et 13 738 140 € en recettes**

Avec les reports de 2016 sur 2017, la PPI est de **114 953 587,03 € en dépenses et 13 738 140,00 € en recettes** (il n'y a pas de reports en recettes).

DEPENSES

DEPENSES PAR DOMAINE	Montant	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années
		REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
PPI 2017 - 2020						
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	55 570 526,33	3 617 307,33	8 589 907,00	12 207 214,33	13 575 466,00	29 787 846,00
SPORTS	19 275 753,55	17 699,55	4 378 613,00	4 396 312,55	5 589 414,00	9 290 027,00
DEVELOPPEMENT URBAIN	14 140 294,00	0,00	3 972 824,00	3 972 824,00	4 201 533,00	5 965 937,00
ECONOMIE	7 022 476,00	0,00	2 266 538,00	2 266 538,00	2 557 969,00	2 197 969,00
VIE CULTURELLE	6 312 263,00	0,00	1 946 323,00	1 946 323,00	1 833 640,00	2 532 300,00
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	7 883 253,15	18 180,15	2 013 573,00	2 031 753,15	2 590 000,00	3 261 500,00
UNIVERSITE	1 900 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00	1 050 000,00	
AUTRE PATRIMOINE	2 408 800,00	0,00	1 060 800,00	1 060 800,00	1 169 000,00	179 000,00
SOLIDARITE	440 221,00	1 980,00	195 491,00	197 471,00	89 750,00	153 000,00
Total	114 953 587,03	3 655 167,03	25 274 069,00	28 929 236,03	32 656 772,00	53 367 579,00

RECETTES

RECETTES PAR DOMAINE	Montant	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
		REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
PPI 2017 - 2020						
VOIRIE - ECLAIRAGE PUBLIC	6 800 405,00	0,00	1 061 162,41	1 061 162,41	3 556 642,00	2 182 600,59
SPORTS	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		
DEVELOPPEMENT URBAIN	1 027 383,00	0,00	374 783,00	374 783,00	355 518,00	297 082,00
ECONOMIE	807 653,00	0,00	360 000,00	360 000,00	290 000,00	157 653,00
VIE CULTURELLE	958 329,00	0,00	455 329,00	455 329,00	300 917,00	202 083,00
ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	2 994 370,00	0,00	869 465,00	869 465,00	884 945,00	1 239 960,00
UNIVERSITE	0,00	0,00				
AUTRE PATRIMOINE	1 094 000,00	0,00	470 000,00	470 000,00	624 000,00	
SOLIDARITE	16 000,00	0,00			16 000,00	
Total	13 738 140,00	0,00	3 630 739,41	3 630 739,41	6 028 022,00	4 079 378,59

1. VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC

Ce domaine est composé de **3 autorisations de programmes**, d'une **durée de 4 ans chacune**, pour un montant total de **55 570 526,33 € en dépenses et 6 800 405,00 € en recettes** :

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS	4 ans	23 932 385,34	2 000 385,34	3 622 000,00	5 622 385,34	4 750 000,00	13 560 000,00
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES	4 ans	19 382 791,99	1 616 921,99	2 799 737,00	4 416 658,99	4 307 287,00	10 658 846,00
2017 - VOIRIE	4 ans	12 255 349,00	0,00	2 168 170,00	2 168 170,00	4 518 179,00	5 569 000,00
Total		55 570 526,33	3 617 307,33	8 589 907,00	12 207 214,33	13 575 466,00	29 787 846,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS	4 ans	2 263 816,00	0,00	613 816,00	613 816,00	1 050 000,00	600 000,00
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES	4 ans	2 503 240,00	0,00	362 676,41	362 676,41	557 963,00	1 582 600,59
2017 - VOIRIE	4 ans	2 033 349,00	0,00	84 670,00	84 670,00	1 948 679,00	0,00
Total		6 800 405,00	0,00	1 061 162,41	1 061 162,41	3 556 642,00	2 182 600,59

1.1 - Autorisation de programme « 2017 – VOIRIE VILLE DE POITIERS »

Cette AP, évaluée à **23 932 385,34 € en dépenses** et **2 263 816,00 € en recettes**, regroupe les crédits liés à la compétence voirie transférée depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Poitiers. Jusqu'au 31 décembre 2017, les crédits de paiements correspondent à des remboursements de Grand Poitiers à la commune de Poitiers dans le cadre de la convention de gestion en vigueur. Elle est composée de 5 affectations récurrentes et 4 affectations de projets.

Les 5 affectations récurrentes sont celles-ci :

« 2017 – Aménagements dans les quartiers » : 7 544 733,28 € en dépenses. Cette affectation récurrente permet de financer des travaux d'aménagement sur les espaces publics sur la commune de Poitiers.

« 2017 – Eclairage et automatisme » : 2 975 026,88 € en dépenses. Cette affectation récurrente permet de financer les travaux liés à l'éclairage public et aux bornes automatiques sur la commune de Poitiers.

« 2017 – Ouvrage d'art » : 2 184 834,26 € en dépenses. Cette affectation récurrente permet de financer des travaux sur les ouvrages d'art de la commune de Poitiers.

« 2017 – Signalisation mobilier urbain » : 2 129 262,24 € en dépenses. Cette affectation récurrente finance les investissements de signalétiques et de mobilier urbain sur la commune de Poitiers.

« 2017 – Stationnement sur espaces publics » : 166 528,68 € en dépenses. Cette affectation récurrente est composée uniquement de reports.

Les 4 affectations de projets sont celles-ci :

« 2017 – BHNS » : 4 600 000,00 € en dépenses. Cette affectation de projet correspond à la participation de Grand Poitiers au projet de Bus à Haut Niveau de Services (financé par le budget annexe Mobilités de Grand Poitiers) au titre de la voirie.

« 2017 – NPNRU Voirie » : 2 232 000,00 € en dépenses et 1 140 400,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses de voirie dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur la commune de Poitiers.

« 2017 – CPPE Eclairage Public » : 1 300 000,00 € en dépenses et 800 000,00 € en recettes. Cette affectation de projet ouvre les crédits d'investissements jusqu'en 2020 du contrat de partenariat de performance énergétique (CPPE). Ce dernier a pour objet la reconstruction, la maintenance, l'exploitation et la gestion énergétique des installations d'éclairage public des secteurs de Beaulieu, des Couronneries et de la Sapinière.

« 2017 – ANRU Voirie » : 800 000,00 € en dépenses et 323 416,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses de voirie dans le cadre de l'ANRU sur la commune de Poitiers.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS									
1763 R	2017 - Aménagements dans les quartiers		4 ans	7 544 733,28	1 244 733,28	1 050 000,00	2 294 733,28	1 750 000,00	3 500 000,00
1768 P	2017 - BHNS		4 ans	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
1765 R	2017 - Eclairage et automatisme		4 ans	2 975 026,88	375 026,88	650 000,00	1 025 026,88	650 000,00	1 300 000,00
1791 P	2017 - NPNRU VOIRIE		4 ans	2 232 000,00	0,00	372 000,00	372 000,00	600 000,00	1 260 000,00
1767 R	2017 - Ouvrage d'art		4 ans	2 184 834,26	184 834,26	500 000,00	684 834,26	500 000,00	1 000 000,00
1766 R	2017 - Signalisation mobilier urbain		4 ans	2 129 262,24	179 262,24	450 000,00	629 262,24	500 000,00	1 000 000,00
1789 P	2017 - CPPE Eclairage public		4 ans	1 300 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	400 000,00	800 000,00
1790 P	2017 - ANRU VOIRIE		4 ans	800 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00	0,00
1769 R	2017 - Stationnement sur espaces publics		4 ans	166 528,68	16 528,68	0,00	16 528,68	50 000,00	100 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - VOIRIE VILLE DE POITIERS									
1791 P	2017 - NPNRU VOIRIE		4 ans	1 140 400,00	0,00	290 400,00	290 400,00	250 000,00	600 000,00
1789 P	2017 - CPPE Eclairage public		4 ans	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00
1790 P	2017 - ANRU VOIRIE		4 ans	323 416,00	0,00	323 416,00	323 416,00	0,00	0,00

1.2 - Autorisation de programme « 2017 – VOIRIE AUTRES COMMUNES »

Cette AP, évaluée à **19 382 791,99 € en dépenses et 2 503 240,00 € en recettes** regroupe les crédits liés à la compétence voirie transférée depuis le 1^{er} juillet 2016 sur les communes de GP 13 en dehors de Poitiers. Les crédits inscrits en dépenses et en recettes correspondent au chiffrage de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC). Jusqu'au 31 décembre 2017, les crédits de paiements correspondent à des remboursements de Grand Poitiers aux communes de GP 13 (sauf Poitiers), dans le cadre des conventions de gestion en vigueur.

Elle est composée exclusivement d'affectations de projets, 1 pour chacune des communes soit 12 au total.

« 2017 – Commune Vouneuil sous Biard » : 2 991 424,74 € en dépenses et 152 101,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Vouneuil-sous-Biard.

« 2017 – Commune Migné Auxances » : 2 738 758,46 € en dépenses et 217 251,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au

transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Migné-Auxances.

« 2017 – Commune Buxerolles » : 2 688 876,27 € en dépenses et 300 667,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Buxerolles.

« 2017 – Commune Chasseneuil » : 1 995 110,87 € en dépenses et 325 821,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou.

« 2017 – Commune Mignaloux » : 1 874 173,54 € en dépenses et 399 528,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Mignaloux-Beauvoir.

« 2017 – Commune Fontaine-le-Comte » : 1 811 191,03 € en dépenses et 435 962,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Fontaine-le-Comte.

« 2017 – Commune Saint-Benoît » : 1 586 543,00 € en dépenses et 190 464,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Saint-Benoît.

« 2017 – Commune Biard » : 1 138 792,66 € en dépenses et 257 597,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Biard.

« 2017 – Commune Montamisé » : 1 072 345,37 € en dépenses et 103 920,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Montamisé.

« 2017 – Commune Ligugé » : 766 521,41 € en dépenses et 51 407,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Ligugé.

« 2017 – Commune Croutelle » : 393 880,16 € en dépenses et 25 268,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Croutelle.

« 2017 – Commune Béruges » : 325 174,48 € en dépenses et 43 254,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond aux dépenses et recettes de voirie suite au transfert de la compétence à Grand Poitiers depuis le 1^{er} juillet 2016 sur la commune de Béruges.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES					19 382 791,99	1 616 921,99	2 799 737,00	4 416 658,99	4 307 287,00
1762 P	2017 - Commune Vouneuil sous Biard		4 ans	2 991 424,74	84 075,74	432 095,00	516 170,74	664 761,00	1 810 493,00
1718 P	2017 - Commune Migne Auxances		4 ans	2 738 758,46	178 067,46	395 598,00	573 665,46	608 613,00	1 556 480,00
1712 P	2017 - Commune Buxerolles		4 ans	2 688 876,27	200 217,27	388 393,00	588 610,27	597 528,00	1 502 738,00
1713 P	2017 - Commune Chasseneuil		4 ans	1 995 110,87	262 258,87	288 183,00	550 441,87	443 358,00	1 001 311,00
1717 P	2017 - Commune Mignaloux		4 ans	1 874 173,54	256 219,54	270 714,00	526 933,54	416 483,00	930 757,00
1755 P	2017 - Commune Fontaine le Comte		4 ans	1 811 191,03	206 480,03	261 617,00	468 097,03	402 487,00	940 607,00
1753 P	2017 - Commune Saint Benoit		4 ans	1 586 543,00	118 810,00	229 167,00	347 977,00	352 565,00	886 001,00
1751 P	2017 - Commune Biard		4 ans	1 138 792,66	98 372,66	164 492,00	262 864,66	253 065,00	622 863,00
1719 P	2017 - Commune Montamisé		4 ans	1 072 345,37	150 040,37	154 894,00	304 934,37	238 299,00	529 112,00
1716 P	2017 - Commune Ligugé		4 ans	766 521,41	50 848,41	110 720,00	161 568,41	170 338,00	434 615,00
1754 P	2017 - Commune Crouetelle		4 ans	393 880,16	1 907,16	58 894,00	58 801,16	87 529,00	247 550,00
1750 P	2017 - Commune Béruges		4 ans	325 174,48	9 624,48	46 970,00	56 594,48	72 261,00	196 319,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - VOIRIE AUTRES COMMUNES					2 503 240,00	0,00	362 676,41	362 676,41	557 963,00
1762 P	2017 - Commune Vouneuil sous Biard		4 ans	152 101,00	0,00	21 970,29	21 970,29	33 800,00	96 330,71
1718 P	2017 - Commune Migne Auxances		4 ans	217 251,00	0,00	31 380,70	31 380,70	48 278,00	137 592,30
1712 P	2017 - Commune Buxerolles		4 ans	300 667,00	0,00	43 429,62	43 429,62	66 815,00	190 422,38
1713 P	2017 - Commune Chasseneuil		4 ans	325 821,00	0,00	47 063,09	47 063,09	72 405,00	206 352,91
1717 P	2017 - Commune Mignaloux		4 ans	399 528,00	0,00	57 709,54	57 709,54	88 784,00	253 034,46
1755 P	2017 - Commune Fontaine le Comte		4 ans	435 962,00	0,00	62 972,23	62 972,23	96 880,00	276 109,77
1753 P	2017 - Commune Saint Benoit		4 ans	190 464,00	0,00	27 511,41	27 511,41	42 325,00	120 627,59
1751 P	2017 - Commune Biard		4 ans	257 597,00	0,00	38 305,80	38 305,80	58 932,00	160 359,20
1719 P	2017 - Commune Montamisé		4 ans	103 920,00	0,00	15 010,61	15 010,61	23 093,00	65 816,39
1716 P	2017 - Commune Ligugé		4 ans	51 407,00	0,00	7 425,50	7 425,50	11 424,00	32 557,50
1754 P	2017 - Commune Crouetelle		4 ans	25 268,00	0,00	3 649,75	3 649,75	5 615,00	16 003,25
1750 P	2017 - Commune Béruges		4 ans	43 254,00	0,00	6 247,87	6 247,87	9 612,00	27 394,13

1.3 - Autorisation de programme « 2017 – VOIRIE »

Cette AP, évaluée à **12 255 349,00 € en dépenses** et **2 033 349,00 € en recettes** regroupe 2 types de crédits :

- ceux liés à la compétence voirie exercée sur GP 13 avant les transferts des communes au 1^{er} juillet 2016, c'est-à-dire la voirie dans le cadre des ZAE et des feux tricolores.
- ceux liés à la compétence voirie exercée par les communautés de communes.

Cette AP est composée de 5 affectations récurrentes et 4 affectations de projets.

Les affectations récurrentes sont celles-ci :

« 2017 – Voirie Pays Chauvinois » : 2 260 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses de voirie sur le territoire des 4 communes en provenance de la communauté de communes du Pays Chauvinois. Il s'agit du périmètre de la compétence voirie strictement exercée sur le territoire de la communauté de communes du Pays Chauvinois. Cette affectation n'intègre pas le transfert (en cours de chiffrage) à Grand Poitiers de la compétence voirie, exercée à ce jour par les communes.

« 2017 – Voirie Val Vert du Clain » : 2 230 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses de voirie sur le territoire de la communauté de communes de Val Vert du Clain. Il s'agit du périmètre de la compétence voirie strictement exercée sur le territoire de la communauté de communes de Val vert du Clain. Ce chiffrage correspond au droit de tirage résultant du mode de fonctionnement de la communauté de communes. Cette affectation n'intègre pas le transfert (en cours de chiffrage) à Grand Poitiers de la compétence voirie exercée à ce jour par les communes.

« 2017 – Voirie Vienne et Moulière » : 1 070 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses de voirie sur le territoire de la communauté de communes de Vienne et Moulière. Il s'agit du périmètre de la compétence voirie strictement exercée sur le territoire de la communauté de communes de Vienne et Moulière. Cette affectation n'intègre pas le transfert (en cours de chiffrage) à Grand Poitiers de la compétence voirie exercée à ce jour par les communes.

« 2017 – Voirie » : 1 036 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses liées aux feux tricolores sur le territoire de GP 13.

« 2017 – Voirie Pays Mélusin » : 536 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses de voirie sur le territoire de la communauté de communes du Pays Mélusin. Il s'agit du périmètre de la compétence voirie strictement exercée sur le territoire de la communauté de communes du Pays Mélusin. Cette affectation n'intègre pas le transfert (en cours de chiffrage) à Grand Poitiers de la compétence voirie exercée à ce jour par les communes.

Les affectations de projets sont celles-ci :

« 2017 – CPER RN 147 » : 2 000 000,00 € en dépenses. Cette affectation de projet correspond à la participation de Grand Poitiers dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, aux études préliminaires aux travaux sur la RN 147.

« 2017 – Voirie Giratoire Aliénor » : 1 700 000,00 € en dépenses et 1 145 000,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond à la réalisation d'un giratoire, route de Chardonchamps, permettant de connecter une nouvelle voie avec la mise en place du Parc d'Activités Aliénor d'Aquitaine.

« 2017 – Voirie Giratoire Cofiroute » : 1 000 000,00 € en dépenses et 465 000,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond à la réalisation de ce nouveau giratoire.

« 2017 – Tison » : 423 349,00 € en dépenses et 423 349,00 € en recettes. Cette affectation de projet permet de percevoir des recettes par Grand Poitiers et de les reverser intégralement à la Ville de Poitiers pour le financement de l'opération Tison gérée par la Ville de Poitiers.

DEPENSES							
Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - VOIRIE				12 255 349,00	2 168 170,00	4 518 179,00	5 569 000,00
1794 R	2017 - Voirie Pays Chauvinois		4 ans	2 260 000,00	565 000,00	565 000,00	1 130 000,00
1794 R	2017 - Voirie Val Vert du Clain		4 ans	2 230 000,00	557 500,00	557 500,00	1 115 000,00
1782 P	2017 - CPER RN 147		4 ans	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
1701 P	2017 - Voirie Giratoire Aliénor		4 ans	1 700 000,00	300 000,00	1 400 000,00	
1793 R	2017 - Voirie Vienne et Moulière		4 ans	1 070 000,00	265 000,00	265 000,00	540 000,00
1737 R	2017 - Voirie		4 ans	1 036 000,00	262 000,00	258 000,00	516 000,00
1702 P	2017 - Voirie Giratoire Cofiroute		4 ans	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	
1796 R	2017 - Voirie Pays Mélusin		4 ans	536 000,00	134 000,00	134 000,00	268 000,00
1792 P	2017 - Tison		4 ans	423 349,00	84 670,00	338 679,00	

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - VOIRIE				2 033 349,00	84 670,00	1 948 679,00	0,00
1701 P	2017 - Voirie Giratoire Aliénor		4 ans	1 145 000,00	0,00	1 145 000,00	
1702 P	2017 - Voirie Giratoire Cofiroute		4 ans	465 000,00	0,00	465 000,00	
1792 P	2017 - Tison		4 ans	423 349,00	84 670,00	338 679,00	

2. SPORTS

Ce domaine est composé d'une seule **autorisation de programme**, d'une **durée de 4 ans**, pour un montant total de **19 275 753,55 € en dépenses et 40 000,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - SPORTS	4 ans	19 275 753,55	17 699,55	4 378 613,00	4 396 312,55	5 589 414,00	9 290 027,00
Total		19 275 753,55	17 699,55	4 378 613,00	4 396 312,55	5 589 414,00	9 290 027,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - SPORTS	4 ans	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		
Total		40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00

En 2015, sur le périmètre de GP 13, une enveloppe de 23 M€ de dépenses sur la période de 2015 – 2020 avait été allouée au domaine Sports. En dehors des crédits complémentaires inscrits pour les équipements communautaires en provenance des communautés de communes et des transferts d'équipements sportifs sur 5 communes de GP 13 depuis le 1^{er} janvier 2017, cette enveloppe de 23 M€ est maintenue.

2.1 - Autorisation de programme « 2017 – SPORTS »

Cette **AP**, évaluée à **19 275 753,55 € en dépenses et 40 000,00 € en recettes**, regroupe l'intégralité des crédits rattachés au domaine Sports.

Elle est composée de 11 affectations de projets et de 2 affectations récurrentes.

Les 11 affectations de projets sont :

« 2017 – Programme de réhabilitation des piscines » : 7 876 919,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les crédits nécessaires à la réhabilitation des piscines de la Ganterie (phase 2) et de Bellejouanne ou Blaiserie (périmètre GP 13).

« 2017 – Investissements récurrents » : 5 444 619,00 € en dépenses. Cette affectation comprend les dépenses de gros entretien du patrimoine sur le périmètre de GP 13.

« 2017 – Gymnases et espaces sportifs de loisirs urbains » : 3 992 016,00 € en dépenses et 40 000,00 € en recettes. Cette affectation comprend les travaux dans différents équipements sportifs communautaires sur le périmètre GP 13. Pour 2017, il s'agit

principalement de travaux dans le gymnase Jean-Paul Gomez à Ligugé et dans le complexe sportif à Fontaine le Comte.

« 2017 – Projets équipements sportifs ex CC » : 597 900,00 € en dépenses. Cette affectation correspond à des investissements sur des équipements sportifs communautaires situés sur le périmètre des anciennes communautés de communes. Il s'agit notamment de dépenses concernant le pôle sportif situé à Lusignan.

« 2017 – Equipements transférés Poitiers » : 531 460,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements (travaux) sur les équipements sportifs situés sur la commune de Poitiers, transférés au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

« 2017 – Equipements transférés Buxerolles » : 159 320,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements (travaux) sur les équipements sportifs situés sur la commune de Buxerolles, transférés au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

« 2017 – Equipements transférés Saint-Benoît » : 70 696,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements (travaux) sur les équipements sportifs situés sur la commune de Saint Benoît, transférés au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

« 2017 – Investissements récurrents transferts » : 41 800,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements des directions Sports et Espaces Verts sur l'ensemble des équipements sportifs transférés au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC). C'est ce qui explique son classement en affectation de projet.

« 2017 – Entretien du patrimoine » : 8 363,55 € en dépenses. Cette affectation regroupe uniquement des reports de crédits de 2016 à 2017 sur des opérations anciennes.

« 2017 – Equipements transférés Vouneuil-sous-Biard » : 7 548,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements (travaux) sur l'équipement sportif situé sur la commune de Vouneuil-sous-Biard, transféré au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

« 2017 – Equipements transférés Croutelle » : 4 432,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les dépenses d'investissements (travaux) sur l'équipement sportif situé sur la commune de Croutelle, transféré au 1^{er} janvier 2017. Le montant annuel de cette affectation correspond au chiffrage de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Les 2 affectations récurrentes sont :

« 2017 – GER bâtiments ex CC » : 508 680,00 € en dépenses. Cette affectation correspond à des investissements récurrents sur des équipements sportifs communautaires situés sur le périmètre des anciennes communautés de communes.

« 2017 – Subventions d'équipement » : 32 000,00 € en dépenses. Cette affectation correspond aux subventions d'équipement attribuées aux clubs sportifs

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Report	CP nouveaux	Total		
2017 - SPORTS				19 275 753,55	17 699,55	4 378 613,00	4 396 312,55	5 589 414,00	9 290 027,00
1714 P	2017 - Programme de réhabilitation des piscines		4 ans	7 876 919,00	0,00	500 000,00	500 000,00	2 200 000,00	5 176 919,00
1720 P	2017 - Investissements récurrents		4 ans	5 444 619,00	9 336,00	2 180 283,00	2 189 619,00	1 165 000,00	2 090 000,00
1715 P	2017 - Gymnases et espaces sportifs de loisirs urbains		4 ans	3 992 016,00	0,00	1 320 116,00	1 320 116,00	1 606 000,00	1 065 900,00
1746 P	2017 - Projets équipements sportifs ex CC		4 ans	597 900,00	0,00	45 000,00	45 000,00	306 600,00	246 300,00
1770 P	2017 - Equipements transférés Poitiers		4 ans	531 460,00	0,00	132 865,00	132 865,00	132 865,00	265 730,00
1771 R	2017 - GER bâtiments ex CC		4 ans	508 680,00	0,00	121 400,00	121 400,00	100 000,00	287 280,00
1772 P	2017 - Equipements transférés Buxerolles		4 ans	159 320,00	0,00	39 830,00	39 830,00	39 830,00	79 660,00
1748 P	2017 - Equipements transférés Saint Benoît		4 ans	70 696,00	0,00	17 674,00	17 674,00	17 674,00	35 348,00
1764 P	2017 - Investissements récurrents transfert		4 ans	41 800,00	0,00	10 450,00	10 450,00	10 450,00	20 900,00
1798 R	2017 - Subventions d'équipement		4 ans	32 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	16 000,00
1726 P	2017 - Entretien du patrimoine		4 ans	8 363,55	8 363,55			8 363,55	0,00
1752 P	2017 - Equipements transférés Vouneuil sous Biard		4 ans	7 548,00	0,00	1 887,00	1 887,00	1 887,00	3 774,00
1773 P	2017 - Equipements transférés Croutelle		4 ans	4 432,00	0,00	1 108,00	1 108,00	1 108,00	2 216,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Report	CP nouveaux	Total		
2017 - SPORTS				40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00
1715 P	2017 - Gymnases et espaces sportifs de loisirs urbains		4 ans	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00		

3. DEVELOPPEMENT URBAIN

Ce domaine est composé de 7 autorisations de programme, d'une durée de 4 ans chacune, pour un montant total de 14 140 294,00 € en dépenses et 1 027 383,00 € en recettes :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - HABITAT	4 ans	5 749 983,00	1 956 790,00	1 763 918,00	2 029 275,00
2017 - ANRU	4 ans	2 189 953,00	42 396,00	729 557,00	1 418 000,00
2017 - SUBVENTIONS INCENDIES ET EAUX PLUVIALES	4 ans	1 200 000,00	300 000,00	300 000,00	600 000,00
2017 - LGV SEA	4 ans	600 000,00	465 000,00	135 000,00	
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 ans	3 010 111,00	784 500,00	835 901,00	1 389 710,00
2017 - PLU ET ETUDES	4 ans	1 205 584,00	374 475,00	392 157,00	438 952,00
2017- ESPACES VERTS	4 ans	184 663,00	49 663,00	45 000,00	90 000,00
Total		14 140 294,00	3 972 824,00	4 201 533,00	5 965 937,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - HABITAT	4 ans	721 583,00	203 483,00	281 518,00	236 582,00
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	4 ans	297 500,00	163 000,00	74 000,00	60 500,00
2017- ESPACES VERTS	4 ans	8 300,00	8 300,00		
Total		1 027 383,00	374 783,00	355 518,00	297 082,00

3.1 - Autorisation de programme « 2017 – Habitat »

Cette AP, évaluée à **5 749 983,00 € en dépenses** et **721 583,00 € en recettes**, regroupe les crédits d'investissement rattachés à la politique de l'habitat.

Elle est composée de 4 affectations récurrentes :

« 2017 – Production de logements neufs – SUB GP » : 2 492 740,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente résulte de l'application du barème d'aides au logement, en cohérence avec les orientations définies lors de l'élaboration du bilan triennal du Programme Local de l'Habitat et délibéré par le Conseil communautaire du 13 décembre 2013. Les aides sont destinées aux bailleurs sociaux.

« 2017 – Rénovation » : 1 484 933,00 € en dépenses. Il s'agit d'aides destinées aux bailleurs sociaux pour la réhabilitation des logements et résidences.

« 2017 – Production de logements neufs – SUB ETAT » : 857 910,00 € en dépenses et 721 583,00 € en recettes. Les crédits en dépenses sont financés par une recette de l'Etat. En effet, ce sont des subventions de l'Etat qui sont versées par Grand Poitiers dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat.

« 2017 – OPAH RU – Aides aux privés » : 914 400,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente finance la réhabilitation de logements privés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain. Par ailleurs, sont financées sur cette enveloppe les aides complémentaires au PTZ+ versées aux accédants à la propriété.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - HABITAT				5 749 983,00	1 956 790,00	1 763 918,00	2 029 275,00
1710 R	2017 - Production de logements neufs - SUB GP		4 ans	2 492 740,00	1 062 000,00	818 000,00	612 740,00
1709 R	2017 - Rénovation		4 ans	1 484 933,00	456 000,00	350 000,00	678 933,00
1711 R	2017 - Production de logements neufs - SUB ETAT		4 ans	857 910,00	338 790,00	281 518,00	237 602,00
1708 R	2017 - OPAH RU - Aides aux privés		4 ans	914 400,00	100 000,00	314 400,00	500 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - HABITAT				721 583,00	203 483,00	281 518,00	236 582,00
1711 R	2017 - Production de logements neufs - SUB ETAT		4 ans	721 583,00	203 483,00	281 518,00	236 582,00

3.2 - Autorisation de programme « 2017 – ANRU »

Cette AP, évaluée à **2 189 953,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes**, concerne les subventions versées pour le financement des opérations programmées avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Elle est composée de 2 affectations récurrentes :

« 2017 – NPNRU » : 2 074 400,00 € en dépenses. Cette opération concerne la résidentialisation et réhabilitation des logements d'Ekidom et d'Habitat de la Vienne aux Couronneries. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain des Couronneries doit contribuer au développement des fonctions économiques et sociales du quartier et à son attractivité.

« 2017 – ANRU » : 115 553,00 € en dépenses. Cette opération concerne les derniers programmes d'Ekidom et Habitat de la Vienne à Bellejouanne et aux Montgorges dans le cadre des conventions ANRU déjà passées.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - ANRU				2 189 953,00	42 396,00	729 557,00	1 418 000,00
1747 R	2017 - NPNRU		4 ans	2 074 400,00	0,00	656 400,00	1 418 000,00
1707 R	2017 - ANRU		4 ans	115 553,00	42 396,00	73 157,00	0,00

3.3 - Autorisation de programme « 2017 – Incendies et eaux pluviales »

Cette AP, évaluée à **1 200 000,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes**, est composée d'une unique affectation récurrente.

« 2017 – Bornes incendies et eaux pluviales » : 1 200 000,00 € en dépenses. Cette enveloppe prévoit le versement de subventions aux budgets Eau et Assainissement pour la réalisation d'investissement concernant le pluvial et les bornes incendie.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - SUBVENTIONS INCENDIES ET EAUX PLUVIALES		1 200 000,00	300 000,00	300 000,00	600 000,00
1728 R		2017 - Bornes incendies et eaux pluviales	4 ans	1 200 000,00	300 000,00	300 000,00	600 000,00

3.4 - Autorisation de programme « 2017 – LGV SEA »

Cette **AP**, évaluée à **600 000,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes**, est composée d'une unique affectation récurrente.

« 2017 – Ligne grande vitesse » : 600 000,00 € en dépenses. Cette enveloppe prévoit le versement d'une participation pour le financement de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - LIGNE GRANDE VITESSE SUD EUROPE ATLANTIQUE		600 000,00	465 000,00	135 000,00	0,00
104 P		2017 - Ligne grande vitesse	4 ans	600 000,00	465 000,00	135 000,00	0,00

3.5 - Autorisation de programme « 2017 – Développement numérique »

Cette **AP**, évaluée à **3 010 111,00 € en dépenses** et **297 500,00 € en recettes**, est composée de 4 affectations de projets :

« 2017 – Aménagement numérique » : 2 223 111,00 € en dépenses. Cette affectation de projet concerne le déploiement numérique du territoire notamment dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) sur l'ensemble du périmètre de Grand Poitiers 40.

« 2017 – Info géographique » : 514 000,00 € en dépenses et 222 500,00 €. Cette affectation de projet prévoit de continuer la mise à jour du Schéma d'orientation de l'information géographique sur le périmètre de Grand Poitiers 40.

« 2017 – Territoire numérique innovant » : 150 000,00 € en dépenses et 75 000,00 € en recettes. Cette opération financée à 50 % par la Caisse des Dépôts a pour objectif la réalisation d'un schéma directeur « Territoire Numérique Innovant ».

« 2017 – Equipement et matériel » : 123 000,00 € en dépenses. Cette affectation de projet comprend la création de vidéos en ligne pour le site Internet de Grand Poitiers.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE							
1733 P	2017 - Aménagement numérique		4 ans	2 223 111,00	413 500,00	616 901,00	1 192 710,00
1729 P	2017 - Info Géographique		4 ans	514 000,00	188 000,00	189 000,00	137 000,00
1781 P	2017 - Territoire numérique innovant		4 ans	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
1743 P	2017 - Equipement et matériel		4 ans	123 000,00	33 000,00	30 000,00	60 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT NUMERIQUE							
1729 P	2017 - Info Géographique		4 ans	222 500,00	88 000,00	74 000,00	60 500,00
1781 P	2017 - Territoire numérique innovant		4 ans	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00

3.6 - Autorisation de programme « 2017 – PLU et ETUDES »

Cette AP, évaluée à **1 205 584,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes**, est composée de 2 affectations récurrentes :

« 2017 – PLU 27 communes » : 1 003 632,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses liées aux procédures d'évolution des documents d'urbanisme des 27 communes des ex communautés de communes, engagées ou à venir et aux études nécessaires correspondantes.

« 2017 – PLU et études » : 201 952,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente concerne les évolutions du PLU intercommunal et les études nécessaires correspondantes.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - PLU ET ETUDES							
1797 R	2017 - PLU 27 COMMUNES		4 ans	1 003 632,00	320 475,00	333 157,00	350 000,00
1706 R	2017 - PLU ET ETUDES		4 ans	201 952,00	54 000,00	59 000,00	88 952,00

3.7 - Autorisation de programme « 2017 – Espaces verts »

Cette AP, évaluée à **184 663,00 € en dépenses** et **8 300,00 € en recettes**, est composée d'une unique affectation récurrente :

« 2017 – Milieux naturels » : 184 663,00 € en dépenses et 8 300,00 € en recettes. Cette affectation récurrente regroupe les crédits ayant pour objectifs l'aménagement du Parc Naturel Urbain (PNU) et l'entretien du circuit Ville-Nature.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - ESPACES VERTS							
1741 R	2017 - Milieux naturels		4 ans	184 663,00	49 663,00	45 000,00	90 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
				8 300,00	8 300,00	0,00	0,00
2017 - ESPACES VERTS		1741 R 2017 - Milieux naturels	4 ans	8 300,00	8 300,00		

4. ECONOMIE

Ce domaine est composé d'une unique **autorisation de programme**, d'une durée de **4 ans**, pour un montant total de **7 022 476,00 € en dépenses et 807 653,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 ans	7 022 476,00	2 266 538,00	2 557 969,00	2 197 969,00
Total		7 022 476,00	2 266 538,00	2 557 969,00	2 197 969,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 ans	807 653,00	360 000,00	290 000,00	157 653,00
Total		807 653,00	360 000,00	290 000,00	157 653,00

4.1 - Autorisation de programme « 2017 – Développement économique »

Cette **AP**, évaluée à **7 022 476,00 € en dépenses et 807 653,00 € en recettes**, regroupe les crédits rattachés au développement économique.

Elle est composée de 2 affectations de projets et de 3 affectations récurrentes.

Les affectations de projets sont :

« 2017 – Participation ZAC République IV » : 2 071 876,00 € en dépenses et 157 653,00 € en recettes. Cette affectation de projet correspond à la participation de Grand Poitiers à l'équilibre de l'opération d'aménagement du parc d'activités Aliénor d'Aquitaine.

« 2017 – Requalification des Portes du Futur » : 1 200 000,00 € en dépenses et 290 000,00 € en recettes. Cette affectation de projet a pour objet la requalification du carrefour à feux et de la voie vers les Grands Philambins.

Les affectations récurrentes sont :

« 2017 – Amélioration des ZAE » : 2 400 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente finance les travaux de requalification et redynamisation des Zones d'Activité Economique (ZAE).

« 2017 – Implantation d'entreprises » : 1 320 000,00 € en dépenses et 360 000,00 € en recettes. Cette affectation récurrente finance des aides à l'implantation d'entreprises. Il s'agit

d'aides mobilisables sous forme de subventions accordées aux entreprises exogènes qui s'implantent sur Grand Poitiers et dont le projet économique est générateur d'emploi.

« 2017 – Promotion du tourisme » : 30 600,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente finance principalement des aménagements dans le camping communautaire situé à Saint Benoît.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
1735 R	2017 - Amélioration des ZAE		4 ans	2 400 000,00	600 000,00	600 000,00	1 200 000,00
1779 P	2017 - Participation ZAC République IV		4 ans	2 071 876,00	1 035 938,00	517 969,00	517 969,00
1778 R	2017 - Implantation d'entreprises		4 ans	1 320 000,00	600 000,00	240 000,00	480 000,00
1775 P	2017 - Requalification des Portes du Futur		4 ans	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00
1776 R	2017 - Promotion du tourisme		4 ans	30 600,00	30 600,00	0,00	0,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
1778 R	2017 - Implantation d'entreprises		4 ans	360 000,00	360 000,00	0,00	0,00
1775 P	2017 - Requalification des Portes du Futur		4 ans	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00
1779 P	2017 - Participation ZAC République IV		4 ans	157 653,00	0,00	0,00	157 653,00

5. VIE CULTURELLE

Ce domaine est composé d'une unique **autorisation de programme**, d'une **durée de 4 ans**, pour un montant total de **6 312 263,00 € en dépenses** et **958 329,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - VIE CULTURELLE	4 ans	6 312 263,00	1 946 323,00	1 833 640,00	2 532 300,00
Total		6 312 263,00	1 946 323,00	1 833 640,00	2 532 300,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - VIE CULTURELLE	4 ans	958 329,00	455 329,00	300 917,00	202 083,00
Total		958 329,00	455 329,00	300 917,00	202 083,00

5.1 - Autorisation de programme « 2017 – Vie culturelle »

Cette **AP**, évaluée à **6 312 263,00 € en dépenses** et **958 329,00 € en recettes**, regroupe les crédits rattachés à la Vie Culturelle.

Elle est composée de 2 affectations de projets et de 5 affectations récurrentes.

Les 2 affectations de projets sont :

« 2017 – Patrimoine culturel » : 3 039 000,00 € en dépenses. Cette affectation regroupe les crédits nécessaires à l'entretien et à la rénovation du patrimoine des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire en 2016 (Grand Poitiers 13). Il s'agit notamment d'interventions à la médiathèque François-Mitterrand avec le changement du système de sécurité incendie et de la réfection des façades.

« 2017 – Projets équipements » : 981 274,00 € en dépenses et 207 650 € en recettes. Cette affectation correspond aux crédits affectés à des projets sur des équipements culturels et patrimoniaux auparavant gérés par les ex communautés de communes. Il s'agit notamment de travaux au Musée du Vitrail, sur la Maison du XVème de Jazeneuil et de la Chapelle de la Madeleine à Beaumont-Saint-Cyr.

Les 5 affectations récurrentes sont celles-ci :

« 2017 – Médiathèques » : 1 700 850,00 € en dépenses et 750 679,00 € en recettes. Cette affectation récurrente finance l'investissement courant des médiathèques de Grand Poitiers (acquisitions, réparations ou travaux, achat de matériel et équipement notamment informatique et numérique...).

« 2017 – Conservatoire à Rayonnement Régional » : 340 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente, finance l'investissement courant de l'établissement (acquisition d'instruments, réparations, travaux, achat de matériel et équipement...).

« 2017 – CU subventions d'équipement » : 180 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente, finance le versement de subventions d'équipement à des structures culturelles de Grand Poitiers 13.

« 2017 – Beaux-Arts, école d'arts plastiques » : 41 450,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente, finance l'investissement courant des Beaux-Arts, école d'arts plastiques (réparations ou travaux, achat de mobilier et équipement...).

« 2017 – Investissements récurrents » : 29 689,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente, finance l'investissement courant de nature culturel, gérés auparavant par les ex communautés de communes (achat d'œuvre d'art, instruments de musique, etc).

DEPENSES							
Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - VIE CULTURELLE				6 312 263,00	1 946 323,00	1 833 640,00	2 532 300,00
1738 P	2017 - Patrimoine culturel		4 ans	3 039 000,00	815 000,00	904 000,00	1 320 000,00
1759 R	2017 - Médiathèques		4 ans	1 700 850,00	785 850,00	396 000,00	519 000,00
1780 P	2017 - Projets équipements		4 ans	981 274,00	193 634,00	383 640,00	404 000,00
1758 R	2017 - Conservatoire à Rayonnement Régional		4 ans	340 000,00	85 000,00	85 000,00	170 000,00
1756 R	2017 - CU Subventions d'équipement		4 ans	180 000,00	45 000,00	45 000,00	90 000,00
1757 R	2017 - Beaux Arts, école d'arts plastiques		4 ans	41 450,00	11 450,00	10 000,00	20 000,00
1781 R	2017 - Investissements récurrents		4 ans	29 689,00	10 389,00	10 000,00	9 300,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
				958 329,00	455 329,00	300 917,00	202 083,00
2017 - VIE CULTURELLE							
1759 R	2017 - Médiathèques	4 ans	750 679,00	390 679,00	157 917,00	202 083,00	
1780 P	2017 - Projets équipements	4 ans	207 650,00	64 650,00	143 000,00		

6. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Ce domaine est composé de **2 autorisations de programme**, d'une **durée de 4 ans chacune**, pour un montant total de **7 883 253,15 € en dépenses et 2 994 370,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL	4 ans	7 573 253,15	18 180,15	1 928 573,00	1 946 753,15	2 515 000,00	3 111 500,00
2017 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	4 ans	310 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	75 000,00	150 000,00
Total		7 883 253,15	18 180,15	2 013 573,00	2 031 753,15	2 590 000,00	3 261 500,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL	4 ans	2 994 370,00	0,00	869 465,00	869 465,00	884 945,00	1 239 960,00
Total		2 994 370,00	0,00	869 465,00	869 465,00	884 945,00	1 239 960,00

Les autorisations de programme sont détaillées ci-dessous :

6.1 - Autorisation de programme « 2017 – Outil de vie au travail »

Cette **AP**, évaluée à **7 573 253,15 € en dépenses et 2 994 370,00 € en recettes**, regroupe les crédits affectés au renouvellement du matériel, des véhicules... utilisés par les agents dans le cadre de leur mission. Le montant important des recettes s'explique par la participation de la Ville de Poitiers dans le cadre de la mutualisation des services entre Grand Poitiers et la commune de Poitiers.

Cette AP est composée d'une affectation de projet et de 4 affectations récurrentes.

« 2017 – SDSI » : 4 230 662,00 € en dépenses et 2 873 570,00 € en recettes. Cette affectation de projet regroupe les crédits afférents au Schéma Directeur des Systèmes d'Informations.

« 2017 – Equipement et matériel » : 2 626 101,15 € en dépenses et 120 000,00 € en recettes. Cette affectation récurrente comprend l'achat ou le renouvellement courant de l'équipement et du matériel (renouvellement du mobilier, véhicules...)

« 2017 – Locaux » : 595 600,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente concerne l'équipement des locaux administratifs.

« 2017 – Equipement radio communication professionnelle » : 120 830,00 € en dépenses et 60 800,00 € en recettes. Cette affectation récurrente correspond à la maintenance du système TETRA (système de radio numérique mobile professionnel) comprenant le déploiement de nouveaux postes et l'extension du réseau.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL									
1744 P	2017 - SDSI		4 ans	7 573 253,15	4 230 662,00	1 928 573,00	1 946 753,15	2 515 000,00	3 111 500,00
1724 R	2017 - Equipement et matériel		4 ans	2 626 101,15	18 180,15	611 421,00	629 601,15	735 000,00	1 261 500,00
1725 R	2017 - Locaux		4 ans	595 660,00		225 660,00	225 660,00	210 000,00	160 000,00
1722 R	2017 - Equipement radio communication professionnelle		4 ans	120 830,00		60 830,00	60 830,00	20 000,00	40 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - OUTIL DE TRAVAIL									
1744 P	2017 - SDSI		4 ans	2 994 370,00	0,00	869 465,00	869 465,00	884 945,00	1 239 960,00
1724 R	2017 - Equipement et matériel		4 ans	2 813 570,00		824 265,00	824 265,00	839 745,00	1 149 560,00
1722 R	2017 - Equipement radio communication professionnelle		4 ans	120 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00	60 000,00

6.2 - Autorisation de programme « 2017 – Qualité de vie au travail »

Cette **AP**, évaluée à **310 000,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes**, regroupe les crédits des opérations qui ont pour l'objectif l'amélioration des conditions de travail de l'agent sur son poste pour la période 2017-2020.

Elle est composée de 2 affectations récurrentes.

« 2017 – Accessibilité ERT » : 160 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses d'investissement permettant d'améliorer l'accessibilité des agents dans les locaux de travail.

« 2017 – Qualité de vie au travail » : 150 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente comprend les crédits améliorant les conditions de travail des agents sur leurs postes de travail.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - QUALITE DE VIE AU TRAVAIL				310 000,00	85 000,00	75 000,00	150 000,00
1721 R	2017 - Accessibilité ERT	4 ans	160 000,00	40 000,00	40 000,00	80 000,00	
1785 R	2017 - Qualité de vie au travail	4 ans	150 000,00	45 000,00	35 000,00	70 000,00	

7. AUTRE PATRIMOINE

Ce domaine est composé de **2 autorisations de programmes**, d'une **durée de 4 ans chacune**, pour un montant total de **2 408 800,00 € en dépenses** et **1 094 000,00 € en recettes**. Ce domaine comprend 2 autorisations de programme.

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DVT DES ENERGIES RENOUVELABLES	4 ans	1 474 000,00	757 000,00	717 000,00	
2017 - AUTRE PATRIMOINE	4 ans	934 800,00	303 800,00	452 000,00	179 000,00
Total		2 408 800,00	1 060 800,00	1 169 000,00	179 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DVT DES ENERGIES RENOUVELABLES	4 ans	840 000,00	470 000,00	370 000,00	
2017 - AUTRE PATRIMOINE	4 ans	254 000,00	0,00	254 000,00	
Total		1 094 000,00	470 000,00	624 000,00	0,00

Les autorisations de programme sont détaillées ci-dessous :

7.1 - Autorisation de programme « 2017 – Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables »

Cette AP, évaluée à **1 474 000,00 € en dépenses** et **840 000,00 € en recettes**, regroupe les crédits des opérations intégrées dans la cadre des conventions Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) 1 & 2 signés par Grand Poitiers avec l'Etat. Il s'agit notamment pour 2017 et 2018, de la réalisation d'un schéma directeur des énergies incluant un diagnostic du territoire et la recherche des potentiels en énergies renouvelables et une opération de développement de la mobilité électrique comprenant le déploiement de bornes de recharge et l'achat de véhicules électriques en vue de favoriser l'autopartage.

Elle est composée d'une unique affectation de projet :

« 2017 – Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables » : 1 474 000,00 € en dépenses et 840 000,00 € en recettes.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DEVT DES ENERGIES RENOUVELABLES		1 474 000,00	757 000,00	717 000,00	0,00
1732 P		2017 - Maîtrise de l'énergie et dvt des énergies renouvelables	4 ans	1 474 000,00	757 000,00	717 000,00	

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - MAITRISE DE L'ENERGIE ET DEVT DES ENERGIES RENOUVELABLES		840 000,00	470 000,00	370 000,00	0,00
1732 P		2017 - Maîtrise de l'énergie et dvt des énergies renouvelables	4 ans	840 000,00	470 000,00	370 000,00	

7.2 - Autorisation de programme « 2017 – Autre patrimoine »

Cette **AP**, évaluée à **934 800,00 € en dépenses** et **254 000,00 € en recettes**, est composée d'une affectation de projet et de 3 affectations récurrentes :

« 2017 – Schéma directeur immobilier » : 450 000,00 € en dépenses et 254 000,00 € en recettes. Cette affectation de projet doit permettre la réalisation d'un schéma directeur immobilier sur le patrimoine de Grand Poitiers afin d'obtenir un document stratégique et opérationnel de gestion patrimoniale. Il est attendu 254 000 € de recettes (154 000 € au titre de la participation de la Ville de Poitiers et 100 000 € de la Caisse des Dépôts).

Les 3 affectations récurrentes :

« 2017 – Entretien du patrimoine » : 194 800,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente concerne les dépenses concernant le patrimoine des 4 anciennes communautés de communes n'appartenant à aucun autre domaine.

« 2017 – Locaux » : 160 000,00 € en dépenses. Cette affectation récurrente correspond aux dépenses concernant le patrimoine de GP 13 n'appartenant à aucun autre domaine.

« 2017 – Bassins d'orage » : 130 000,00 € en dépenses. Cette affectation doit permettre l'acquisition de bassins d'orage par Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - AUTRE PATRIMOINE		934 800,00	303 800,00	452 000,00	179 000,00
1786 P		2017 - Schéma directeur immobilier	4 ans	450 000,00	100 000,00	350 000,00	
1730 R		2017 - Entretien du patrimoine	4 ans	194 800,00	48 800,00	57 000,00	89 000,00
1745 R		2017 - Locaux	4 ans	160 000,00	40 000,00	40 000,00	80 000,00
1734 R		2017 - Bassins d'orage	4 ans	130 000,00	115 000,00	5 000,00	10 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - AUTRE PATRIMOINE		254 000,00	0,00	254 000,00	0,00
1786 P		2017 - Schéma directeur immobilier	4 ans	254 000,00	0,00	254 000,00	

8. UNIVERSITE

Ce domaine est composé d'une unique **autorisation de programmes**, d'une durée de **4 ans**, pour un montant total de **1 900 000,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - UNIVERSITE ET RECHERCHE	4 ans	1 900 000,00	850 000,00	1 050 000,00	0,00
Total		1 900 000,00	850 000,00	1 050 000,00	0,00

L'autorisation de programmes est détaillée ci-dessous :

8.1 - Autorisation de programme « 2017 – Université recherche »

Cette **AP**, évaluée à **1 900 000,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes**, est composée de 3 affectations de projets :

« 2017 – Subvention – Locaux Science Po » : 1 000 000,00 € en dépenses. Cette affectation correspond à la participation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération aux travaux d'aménagements réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'installation du campus euro-latino-américain de Sciences Po Paris à Poitiers et la mise en œuvre de son plan de développement (multiplier par deux le nombre d'étudiants). Cette participation aux travaux d'aménagements fait suite à la participation de Grand Poitiers à l'achat des anciens locaux de l'ESCEM par la Région Nouvelle Aquitaine, préalable à cette installation.

« 2017 – CPER / Université recherche » : 700 000,00 € en dépenses. Cette affectation correspond à la participation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération à trois programmes de recherche de l'université de Poitiers inscrits dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, volet enseignement supérieur-recherche :

- HABISAN (CHU) : Amélioration et mise à niveau des équipements dans le cadre des projets scientifiques structurant du programme Biologie Santé Handicap
- NUMERIC (Université) : Les Innovations numériques au service des citoyens
- INSECT (Université) : Innovation sociale, économique et culturelle dans des territoires en mutation

« 2017 – CROUS résidence Marie Curie » : 200 000,00 € en dépenses. Cette affectation finance la réhabilitation de la résidence Marie Curie du Crous, située à Poitiers qui est inscrite dans le CPER 2015-2020, volet enseignement supérieur –recherche.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
2017 - UNIVERSITE ET RECHERCHE				1 900 000,00	850 000,00	1 050 000,00	0,00
1703 P	2017 - Subvention - Locaux Sciences Po		4 ans	1 000 000,00	300 000,00	700 000,00	0,00
1749 P	2017 - CPER/Université recherche		4 ans	700 000,00	350 000,00	350 000,00	0,00
1704 P	2016 - CROUS Résidence Marie Curie		4 ans	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00

9. COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE

Ce domaine est composé de **3 autorisations de programmes**, d'une durée de **4 ans chacune**, pour un montant total de **440 221,00 € en dépenses et 16 000,00 € en recettes** :

DEPENSES

DEPENSES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	4 ans	236 020,00	1 980,00	72 040,00	74 020,00	54 000,00	108 000,00
2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	4 ans	144 201,00	0,00	108 451,00	108 451,00	20 750,00	15 000,00
2017 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 ans	60 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00
Total		440 221,00	1 980,00	195 491,00	197 471,00	89 750,00	153 000,00

RECETTES

RECETTES PAR AUTORISATION DE PROGRAMME	Durée AP	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels 2018	CP à inscrire les années suivantes
			REPORT	CP nouveaux	TOTAL		
2017 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	4 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE	4 ans	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
2017 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00

9.1 - Autorisation de programme « 2017 – Aires d'accueil des gens du voyage »

Cette **AP**, est évaluée à **236 020,00 € en dépenses**.

Elle est composée d'une unique affectation récurrente :

« 2017 – Aires d'accueil des gens du voyage » : 236 020,00 € en dépenses. Cette affectation finance les travaux, aménagements et équipements des différentes aires d'accueil des gens du voyage.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017			CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
					Reports	CP nouveaux	Total		
2017 - AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE				236 020,00	1 980,00	72 040,00	74 020,00	54 000,00	108 000,00
1727 R	2017 - Aires d'accueil gens du voyage		4 ans	236 020,00	1 980,00	72 040,00	74 020,00	54 000,00	108 000,00

9.2 - Autorisation de programme « 2017 – Cohésion sociale et solidarité »

Cette **AP**, évaluée à **144 201,00 € en dépenses et 16 000,00 € en recettes** est composée de 2 affectations récurrentes.

« 2017 – Crèches » : 84 041,00 € en dépenses et 16 000,00 € en recettes. Cette affectation finance les travaux, aménagements et équipements des différentes crèches gérées par Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

« 2017 – Centres de loisirs » : 60 160,00 € en dépenses. Cette affectation finance les travaux, aménagements et équipements des centres de loisirs gérés par Grand Poitiers Communauté d'agglomération.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE		144 201,00	108 451,00	20 750,00	15 000,00
1788 R	2017 - Crèches		4 ans	84 041,00	60 291,00	14 750,00	9 000,00
1787 R	2017 - Centres de loisirs		4 ans	60 160,00	48 160,00	6 000,00	6 000,00

RECETTES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE		16 000,00	0,00	16 000,00	0,00
1788 R	2017 - Crèches		4 ans	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00

9.3 - Autorisation de programme « 2017 – Subventions d'équipement »

Cette **AP**, évaluée à **60 000,00 € en dépenses** et **0,00 € en recettes** est composée d'une unique affectation récurrente.

« 2017 – Subventions d'équipement CSS » : 60 000,00 € en dépenses. Cette affectation a pour objet de soutenir via des subventions d'équipement les structures d'économie solidaire.

DEPENSES

Autorisation de programme	N° chapitre opération (R) Récurrent (P) Projet	Affectation	Durée affectation	Montant AP Affectation	CP inscrits en 2017	CP prévisionnels en 2018	CP à inscrire les années suivantes
		2017 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		60 000,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00
1742 R	2017 - Subventions d'équipement CSS		4 ans	60 000,00	15 000,00	15 000,00	30 000,00